

DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
Arrondissement de TOURS
Commune de REUGNY
10 rue Nationale
37380 REUGNY
Tél : 02.47.52.94.32
Fax : 02.47.52.25.94
mairie-reugny@wanadoo.fr



2019/47

Date de convocation : 19 Avril 2019
Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 19
Présents : 15
Pouvoir : 0
Votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le Vingt neuf Avril à Vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Axelle TRÉHIN, Maire de REUGNY.

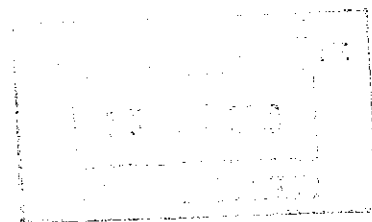
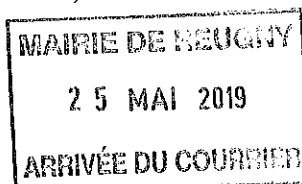
Etaient présents : Mmes Tréhin - Chauffeteau - Fontaine- Gauthier - Heurlin-Goujon -Joubert-Pinot- Serpereau - MM. Perrin -Toker - Souchu - Bazin - Guignard - Lictévout - Martin

Absents excusés : Mmes Debrune – Pain (Arrivée à 21h30) M. Desnoë -

Absents : M. Szuptar

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Mme Serpereau



Délibération n° 2019-47 – Motion pour le maintien des trésoreries de proximité

Madame le Maire explique les faits :

Vu les restructurations annoncées par le gouvernement au sein de la DGFIP dans le cadre du plan CAP 2022 et menaçant le réseau de nos trésoreries sur le territoire,

Vu la nouvelle cartographie proposée de la présence de nos Trésoreries fondée sur l'étrange notion de « back et front office » qui entraînerait la disparition des trésoreries réparties hors-agglomération

Considérant que le maintien d'un niveau suffisant de maillage territorial doit être préservé et de surcroît renforcé en moyens humains et matériels

Considérant que la proximité et le contact physique sont indispensables pour recevoir le public et conseiller la commune,

Considérant que la disparition de ce service public de proximité en milieu rural va à l'encontre du respect des principes d'égalité d'accès et d'égalité de traitement de tous les citoyens,

Considérant que la suppression de la trésorerie impactera lourdement la commune notamment à travers ses missions de tenue des comptes et d'exécution des opérations financières,

Considérant que la DGFIP, par le haut niveau de compétences de ses agents et grâce à la séparation de l'ordonnateur et du comptable, offre les garanties d'une tenue de comptabilité sûre et fiable, travail reconnue par la Cour des comptes,

Considérant qu'une telle mission ne pourrait être confiée au secteur privé sans engendrer une augmentation sensible des coûts pour la commune et sans une perte d'impartialité dans la vérification des comptes publics,

Considérant que les communes ne peuvent seules assumer la construction et l'entretien de Maisons de Services aux Publics où des agents DGFIP seraient déployés,

Considérant la réduction des moyens alloués aux collectivités depuis 4 ans (moins 4 milliards d'euros) conjointement avec la perte de services publics au plus près des habitants,

Considérant les nombreux débats qui ont récemment eu lieu dans notre pays où la demande de maintien des services publics de proximité a été au cœur des préoccupations des français,

La motion contre la fermeture projetée de 13 trésoreries du département d'Indre-et-Loire dont celle de Vouvray est proposé au vote.

Alerté par les agents de la DGFIP, le Conseil Municipal de Reugny demande par 15 voix pour et 1 abstention (M. Lictévout)

-L'abandon du plan CAP 2022

-L'ouverture de concertation entre la Direction des Finances Publiques, les agents des finances publiques et les Collectivités territoriales pour réorganiser le service public de demain

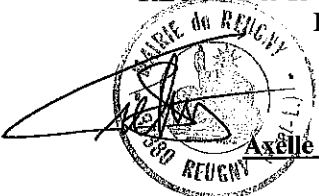
-Le maintien des missions que les trésoreries effectuent pour la commune, garante d'une comptabilité sûre et fiable dans un objectif d'impartialité.

Transmis au Représentant de l'Etat le	: 14 MAI 2019
PUBLIÉ ou NOTIFIÉ le	:
REÇU par le Représentant de l'Etat le	: 15 MAI 2019
ACTE EXÉCUTOIRE	:

Pour extrait certifié conforme

REUGNY le 13 Mai 2019

Le Maire,

 Axelle TREHIN